

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2020

Présents : Mmes Candida Lunot, Sylvie Devot, Marie-Noëlle Labarthe, Mme Jacqueline Moerman, Marija Roussel et Martine Wesolowski,
Mrs Christophe Bouvet, Jacques Callies, Eric Druesne, Alain Fournier, Mr Gilbert Mariaud, Laurent Messageot, Gilles Groslevin et Daniel Sarazin

Mme Sophie Brunel, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Gilbert Mariaud

Le conseil débute à 9h45

Secrétaire : Mme ZIAT Noémie

Mr Gilles GROSLEVIN donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2020.
Pas de remarque.

Ordre du jour :

1. Compte de gestion du Receveur 2020
2. Compte administratif 2020
3. Affectation du résultat
4. Compte de gestion du Receveur CCAS 2020
5. Compte administratif CCAS 2020
6. Affectation du résultat CCAS
7. Vote des taxes directes locales 2021
8. Créances douteuses (ajout à ODJ*)
9. Budget primitif 2021
10. Détail des subventions aux associations (ajout à ODJ*)
11. Acquisition par la commune de 3 parcelles « lieu-dit le Clos Barrier »
12. Rétrocession à la commune par la société Priminvest de 3 parcelles situées Rue des Edelweiss
13. SDEM (adhésion de nouveaux membres) (ajout à ODJ*)
14. DIA

* Ajouts à l'ODJ (ordre du jour) de délibérations proposées par Mr Groslevin. Accepté à l'unanimité par le conseil.

1. Compte de gestion du Receveur 2020

Le conseil prend acte de la parfaite concordance du compte administratif de la commune et de celui du Receveur.

Délibération adoptée à l'unanimité

2. Compte administratif 2020

Laurent Messageot présente le compte administratif de la commune qui présente un excédent cumulé en fonctionnement de €111700- et un excédent cumulé en investissement de €683301-.

Le résultat de clôture 2020 du compte administratif est donc de €795001-

s'ensuit une question de Mr Mariaud sur un prêt de 500.000 € à réaliser en 2021. Mr Messageot s'explique en précisant qu'il est inscrit au budget 2021 qui sera discuté au moment de la présentation du Budget 2021. Mr Mariaud insiste, Mr le Maire se joint à cet échange et demande à ce que la discussion soit reportée au moment venu.

2 contre: Mme Brunel et Mr Mariaud.

Le conseil valide à la majorité.

3. Affectation du résultat

Laurent Messageot propose d'affecter l'ensemble de l'excédent en investissement.
Le conseil adopte l'affectation du résultat à la majorité.

2 votes contre : Mme Brunel et Mr Mariaud.

4. Compte de gestion du Receveur du CCAS 2020

Le conseil prend acte de la parfaite concordance du compte administratif de la commune et de celui du Receveur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Compte administratif du CCAS 2020

Laurent Messageot présente le compte administratif du CCAS.

Le conseil valide le compte administratif à la majorité.

2 abstentions : Mme Brunel et Mr Mariaud.

6. Affectation du résultat du compte administratif du CCAS

Laurent Messageot propose d'affecter l'ensemble de l'excédent, soit €2909,69 au compte de fonctionnement de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Vote des taxes directes locales 2021

Il est proposé au Conseil de laisser inchangés les taux de taxes locales, soit 23,67% pour le Foncier bâti et 79,80% pour le Foncier non-bâti.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Provision pour créances douteuses

Sommes impayées (liées à la cantine et la garderie) à provisionner. Le montant de la provision est de 32,74€. Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Budget primitif 2021

Laurent Messageot présente le budget primitif 2021. Le budget de fonctionnement est porté à €1064143,51. Le budget investissement est de €1779000.

Mr Mariaud demande des précisions sur le compte 60623 et 60635 notamment. Mr Groslevin et Mr Messageot répondent en détail.

Le budget est adopté à la majorité. 2 votes contre : Mme Brunel et Mr Mariaud.

10. Détail des propositions de subventions aux associations.

Mme Devot rappelle que, compte tenu de la situation et le non-tenu des assemblées générales, les demandes ne sont pas toutes parvenues. Le total proposé à date est de €5650-

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Acquisition par la commune de 3 parcelles « lieu-dit le Clos Barrier »

Pour un total de €5000 (pour une surface totale de 800m²)

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Rétrocession à la commune par la société Prinvest de 3 parcelles situées Rue des Edelweiss

Délibération adoptée à l'unanimité.

13. Adhésion de 3 communes au SDEM.

Délibération adoptée à la majorité. Abstentions : Mr Bouvet , Mme Brunel et Mr Mariaud.

14. DIA

Informations diverses : Néant

Fin du Conseil à 10h45